

Proskauer Rose LLP Paris Conseille Telecom Reseaux Services Lors du Rapprochement avec Artelcom

April 18, 2008

Les actionnaires de Télécom Réseaux Services (« TRS ») ont approuvé le 31 mars 2008 le rapprochement entre TRS (société cotée sur Euronext) et Artelcom (société non cotée), pour donner naissance au premier intégrateur-opérateur indépendant de services IT en France.

Proskauer Rose LLP a conseillé Télécom Réseaux Services sur tous les aspects de l'opération, y compris les aspects boursiers.

L'équipe de Proskauer Rose conduite par Guillaume Kellner (Associé) et Etienne Mathey était constituée de Quentin Fournier, David-Alexandre Chetrit, Charlotte Dubreuil, Jean-Baptiste Martin et Cécile Martin.

Ce rapprochement a pris la forme d'un apport de 100% des titres d'Artelcom à Télécom Réseaux Services.

Il s'est traduit par (i) une prise de participation des actionnaires d'Artelcom dans le capital de Télécom Réseaux Services à hauteur de 35,2 % du capital et 29,9 % des droits de vote et (ii) la conclusion d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre les actionnaires d'Artelcom avec les familles fondatrices de TRS.

L'opération de rapprochement a donné lieu à l'octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'obligation de déposer une OPA sur Télécom Réseaux Services pour les franchissements par les actionnaires d'Artelcom et les membres du concert du tiers du capital et des droits de vote de Télécom Réseaux Services.

Le nouvel ensemble compte 430 salariés pour un chiffre d'affaires d'environ 45 millions d'euros.

Les actionnaires d'Artelcom étaient conseillés par CVS Avocats (Dominique Payet) et Hogan Hartson (Jean-Baptiste de Cabanes).

Paris, le 18 avril 2008